Envoyé en préfecture le 24/06/2026
Reçu en préfecture le 24/06/2026
Publié le
ID : 073-200008423-20260616-2026_06_16_D36B-DE

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL SYNDICAL DU MARDI 16 JUIN 2026

18 PLACE DE LA MAIRIE 73390 CHAMOUX SUR GELON

Le Conseil Syndical, légalement convoqué le 09 juin 2026, s'est réuni le mardi 16 juin à 18h30, en séance publique, à la Mairie de CHAMOUX SUR GELON, sous la présidence de Annick CRESSENS, Présidente.

Nombre de membres en exercice : 28 - *Quorum : 15*

Délégués titulaires présents :

17 titulaires pendant la séance.

Collectivités	*Prénom*	*Nom*	*Nombre de voix*
DEPARTEMENT	Annick	CRESSENS	2 voix (+1)
DEPARTEMENT	Béatrice	SANTAIS	2 voix
DEPARTEMENT	Olivier	THEVENET	2 voix (+2)
ARLYSERE	Laurent	VERNAZ	1 voix
ARLYSERE	Christophe	METGE	1 voix
ARLYSERE	Bastien	LAVOINE	1 voix
ARLYSERE	Michel	CHOPARD-LALLIER	1 voix
ARLYSERE	Philippe	GUIRAND	1 voix
CŒUR DE SAVOIE	Éric	BARBIER	1 voix (+1)
CŒUR DE SAVOIE	Serge	GUILLEMAT	1 voix
CŒUR DE SAVOIE	Isabelle	TESTARD	1 voix
CŒUR DE SAVOIE	Georges	COMMUNAL	1 voix
CŒUR DE SAVOIE	Christiane	FAVRE	1 voix
CŒUR DE SAVOIE	Jean-François	CLARAZ	1 voix
CŒUR DE SAVOIE	Nicole	BOUVIER	1 voix
CŒUR DE SAVOIE	Alain	COMBAZ	1 voix
CŒUR DE SAVOIE	Grégory	TISSEUR	1 voix (jusqu'à la délibération n°35.2026)

Délégués suppléants présents :

5 suppléants pendant la séance.

Collectivités	*Prénom*	*Nom*	*Nombre de voix*
ARLYSERE	Arnaud	MARCHI	1 voix
PORTE DE MAURIENNE	Delphine	DABURON	1 voix
CŒUR DE SAVOIE	Antonin	JULIEN	1 voix
CŒUR DE SAVOIE	Fabrice	VILLIERMET	1 voix
CŒUR DE SAVOIE	Éric	MONIN	1 voix (à partir de la délibération n°36.2026, suite au départ de Mr TISSEUR)

Envoyé en préfecture le 24/06/2026
Reçu en préfecture le 24/06/2026
Publié le
ID : 073-200008423-20260616-2026_06_16_D36B-DE

Délégués représentés :

6 délégués représentés pendant la séance.

Nom	*Collectivité d'origine*	*A donné pouvoir à*
Christiane BRUNET	DEPARTEMENT	Olivier THEVENET
Jean-Michel BLONDET	CŒUR DE SAVOIE	Éric BARBIER
Laurent PATUEL	ARLYSERE	Annick CRESSENS
Nom	***Collectivité d'origine***	***Suppléants les représentants***
Jean-Luc BENETTI	CŒUR DE SAVOIE	Antonin JULIEN
Luc OMELTCHENKO	ARLYSERE	Arnaud MARCHI
Nicolas ROCHE	PORTE DE MAURIENNE	Delphine DABURON

Récapitulatif :

Nombre de membres présents	22 membres
TOTAL des voix	28 voix

Délégués excusés :

Mr Alain DEGROOTE, Mr Jean-Luc CREUX, Mr Philippe DUPRAZ, Mr Laurent GRILLET, Mr Jean-Pierre FAZZARI

Autres délégués suppléants présents :

Collectivités	*Prénom*	*Nom*	*Nombre de voix*
CŒUR DE SAVOIE	André	DAZY	-
CŒUR DE SAVOIE	Gilles	MONNET	-

Bastien LAVOINE a été désigné Secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 24/06/2026
Reçu en préfecture le 24/06/2026
Publié le
ID : 073-200008423-20260616-2026_06_16_D36B-DE

Conseil Syndical
du 16 juin 2026
Délibération n°36.2026

Syndicat Mixte de l'Isère et de l'Arc
en Combe de Savoie

Objet : ADMINISTRATION GENERALE – DESIGNATION DES ELUS DELEGUES A FRANCE DIGUES

Rapporteur : Mme la Présidente

France Digues est une association loi 1901 qui vise à structurer, consolider et représenter la profession de gestionnaire de digues, à être un lieu d'échanges techniques et de formation. Elle a été créée en mai 2013.

L'association France Digues a pour missions de :

- mettre en réseau, animer et assister les gestionnaires de digues et d'ouvrages de protection contre les crues en constituant un lieu d'échanges et de partage d'expériences, de savoirs et d'informations ;
- renforcer les compétences métier des gestionnaires de digues par des actions de formation et de professionnalisation de la filière ;
- représenter la profession auprès des différentes instances, être porte-parole des gestionnaires, interlocuteur et force de proposition ;
- assurer une veille technique et règlementaire ;
- assurer la conception et la maintenance d'outils et méthodes spécifiques et assister ses membres à leur utilisation (SIRS Digues, etc.) ;
- conduire des analyses pour le réseau de gestionnaires et de participer à des projets européens et internationaux.

La cotisation annuelle à l'association est fixée à 750€ à laquelle s'ajoute un montant de 30€/km de digue géré, ce qui pour le SISARC représente une cotisation annuelle d'environ 3 300 €.

Il est nécessaire que le Syndicat désigne les élus qui siègeront au Conseil d'Administration de l'association. Le SISARC doit désigner deux délégués titulaires et deux délégués suppléants. Le Bureau du SISARC propose de désigner les membres suivant pour représenter le SISARC.

Membres titulaires	*Membres suppléants*
CRESSENS Annick	ROCHE Nicolas
BARBIER Éric	THEVENET Olivier

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- ***APPROUVE*** *la désignation des deux représentants titulaires et leurs suppléants au sein de cette association*

S.I.S.A.R.C
L'Arpège - 2 avenue des Chasseurs Alpins - 73200 ALBERTVILLE
Tél : 04 79 10 48 48 - Fax : 04 79 10 01 81 - administration@sisarc.fr

Envoyé en préfecture le 24/06/2026
Reçu en préfecture le 24/06/2026
Publié le
ID : 073-200008423-20260616-2026_06_16_D36B-DE

Délibération adoptée à l'unanimité

Extrait certifié conforme et exécutoire,
La Présidente
Annick CRESSENS

Le Secrétaire de séance

SISARC
Isère et Arc

S.I.S.A.R.C
L'Arpège - 2 avenue des Chasseurs Alpins - 73200 ALBERTVILLE
Tél : 04 79 10 48 48 - Fax : 04 79 10 01 81 - administration@sisarc.fr